

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUILLET 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT CINQ JUILLET à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-ALBAIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc DUMONT, Maire

Présents : ANTIGA Tony, BAUDET Valérie, BRAYARD Michèle, CHARVET Candice, CHARVET Pascal, DESMARIS Bruno, DUMONT Marc, EYSSERIC Jean-Noël, GUERIN Catherine, LAURE Marie-Laure

Excusés : DEMEA Michel, JACQUOT Sophie (Pouvoir à Catherine GUERIN), MARTIN-BELLECOSTE Marie (Pouvoir à BRAYARD Michèle), PLANCHARD Franck (Pouvoir à DUMONT Marc), RABUEL Stéphane

Secrétaire de séance : Catherine GUERIN

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2024
- Acquisition de l'ensemble immobilier cadastré B 248-B 257-B 273-ZB 82
- Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire
- Informations diverses

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** Madame Catherine GUERIN comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2024.

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE B 248-B 257-B 273-ZB 82

Monsieur le Maire expose que le règlement de la succession de Monsieur Charles BONOT est en cours à l'étude de Maître Yves BOURLOUX sise 69 rue Lacretelle à MÂCON (71000).

Considérant l'ensemble immobilier cadastré B 248-B 257-B 273-ZB 82 issu de la succession de Monsieur Charles BONOT,

Considérant que la commune de Saint-Albain entretient à ses frais cet ensemble immobilier depuis 1993 pour un coût estimé à ce jour à plus de 28 000 €,

Considérant l'intérêt communal attaché à l'acquisition de cet ensemble immobilier,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de proposer aux ayants-droits de la succession de Monsieur Charles BONOT l'acquisition à l'euro symbolique de l'ensemble immobilier cadastré B 248-B 257-B 273-ZB 82 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet ensemble immobilier.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 03.10.19.03 du conseil municipal du 5 décembre 2019 portant approbation du règlement intérieur de la garderie périscolaire,

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 pour assurer le bon fonctionnement de ce service,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la garderie périscolaire tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Décision n° 2024.01 du 18 juillet 2024

Virement de crédits sur le budget 2024 afin de permettre la prise en charge de la facture du SYDESL pour le renouvellement de l'éclairage public vétuste :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041412 : Subv. com. GFP - Bâtiments et installations		71,89 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		71,89 €
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	71,89 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	71,89 €	

Décision n° 2024.02 du 23 juillet 2024

Attribution du marché de travaux de sécurisation du bourg haut de la commune à l'entreprise DE GATA sise 604 chemin du Carge d'Arlay à CHARNAY-LES-MACON (71850) pour un montant de 285 215,60 € HT, soit 342 258,72 € TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

- o Le démarrage des travaux de sécurisation du bourg haut de la commune est programmé en septembre. Une réunion technique aura lieu le 2 septembre 2024.
- o Les travaux de dévoiement du bief entre la RD 906 et la route du Port Brouard portés par le Département débuteront en septembre. La circulation sera déviée par la RD 906 et la voie bleue.
- o L'installation des volets de la salle des fêtes sera finalisée en septembre. Des ajustements vont être effectués par l'entreprise METALLERIE LETOURNEAU, notamment la pose de renfort central sur les grands vantaux et la mise en place d'un système de fermeture par crochets.
- o A la suite de sa rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France le 24 juillet 2024, Monsieur le Maire fait savoir que la redéfinition du périmètre de protection de 500 mètres appliqué autour de l'église, classée monument historique, est à l'étude.
- o Monsieur le Maire présente les biens actuellement à la vente sur la commune et propose d'exercer, si nécessaire, le droit de préemption urbain sur la maison cadastrée B 1029 située place Rammersmatt, le temps de la réflexion et d'étudier les possibilités des projets communaux.
- o Le montant perçu par la commune au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux s'élève à 18 533,17 € pour 2024.
- o La proposition d'interdire les chiens sur le stade de football et l'aire de jeux pour enfants est à l'étude.
- o Madame Michèle BRAYARD rapporte le compte-rendu de l'AG de la société de chasse en date du 29 juin 2024. Une vente de terrines est programmée le 21 décembre 2024.
- o La paëlla organisée par Les Amis de la Nature et des Fleurs et le feu d'artifice offert par la municipalité ont rencontré un vif succès.

Prochaine réunion du conseil municipal : Jeudi 26 septembre 2024.

La séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance,
Catherine GUERIN



Le Maire,
Marc DUMONT

